

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-05-095

**SYNDICAT MIXTE OISE
TRES HAUT-DEBIT
(SMOHD) - DESIGNATION
DES MEMBRES**

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

**SEANCE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 44

présents : 33

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2020**

SECRETAIRE DE SEANCE

Alain BATTAGLIA

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance
- * Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Madame PIERA Pascale (Senlis)
- * Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TONDELLIER Viviane (Rully)
- * Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs :

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

**Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :**

- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) - excusé
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) - non excusé

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est adhérente au Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD).

A ce titre, elle est représentée au Comité Syndical du Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD) et a désigné les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise aux dits comités, ainsi que ses suppléants par délibération en date du 2 septembre 2020.

Pour compéter celle-ci, il y a lieu de procéder à la désignation de :

- Un Conseiller Communautaire ou Municipal titulaire, pour la commune de Senlis ;
- Un Conseiller Communautaire ou Municipal suppléant, pour la commune de Montépilloy.

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-04-078 en date 2 septembre 2020 désignant les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD) ;

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD) indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant la nécessité de compléter la délibération n° 2020-CC-04-078 en date du 2 septembre 2020

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DESIGNENT**, à l'unanimité, en tant que représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des Comités Syndicaux du Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD), les élus suivants :

Titulaire	
Jean Henri ANTUNES (Courteuil)	Thierry THEVENOU
Dimitri ROLAND (Barbery)	Françoise SOBCZYK (Barbery)
Christophe LIGNIERT (Thiers sur Thève)	Pierre BOUFFLET (Thiers Sur Thève)
Gianfranco ZEDDA (Chamant)	MOIZAN Maurice (Chamant)
Benoît THIBAUT (Brasseuse)	Antoine BIGAND (Brasseuse)
Valérie DIDIER (Borest)	Yves BIANCHINI (Borest)
Viviane TONDELLIER (Rully)	Bertrand SEGARD (Rully)
Aminthe ROLAND (Mont L'Evêque)	Franck GILLOT (Mont L'Evêque)
Alain BATTAGLIA (Pontarmé)	Gilles GRANZIERA (Pontarmé)
Daniel FROMENT (Montlognon)	Adelino RODRIGUES (Montlognon)
Anne DEZARD (Fontaine Chaalis)	Alexis PATRIA (Fontaine Chaalis)
Laurent NOCTON (Villers St Frambourg Ognon)	Charles LECLERE (Villers St Frambourg Ognon)
Patrice URVOY (Montépilloy)	Madame Anne-Marie LE FLOCH (Montépilloy)
Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)	Damien BOULANGER (Senlis)
Jean Pierre NGUYEN (Senlis)	Patrice REIGNAULT (Senlis)
Didier GROSPIRON (Aumont en Halatte)	Arnaud BLANC (Aumont en Halatte)
Jacky MELIQUE (Fleurines)	Dominique LAPIE (Fleurines)
Martine BELGUERRAS (Raray)	Virginie FRANCHET (Raray)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le :



Guillaume MARECHAL

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise